



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.082

Mise en ligne : 28/06/2024

OBJET **Contrat n°2024-16 relatif à une prestation de service de commande à distance d'équipements automatisés, de contrôle et de maintenance d'une installation campanaire conclu avec la société Bodet Campanaire**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8 aux termes duquel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 40 000 euros hors taxes ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures et services ;

Considérant

que les églises et clochers font partie de l'histoire du patrimoine ;

que les efforts de balancement des cloches, les intempéries et la corrosion font que l'installation se dégrade rapidement si elle n'est pas entretenue et vérifiée régulièrement ;

qu'il s'agit également d'une mesure de sécurité ;

qu'il est en conséquence nécessaire de procéder de manière continue à la maintenance et à l'entretien de l'installation campanaire de l'église de la ville de Chessy ;

qu'il est nécessaire de changer de système (nouvelle génération de centrale de commande) ;

que la société BODET CAMPANAIRE présente les qualifications nécessaires garantissant la bonne réalisation de la prestation ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240628-DEC_2024_082-CC
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Décision du maire n° 2024.082

Décide

Article 1^{er}

Le contrat n°2024-16 relatif à une prestation de service de commande à distance d'équipements automatisés, de contrôle et de maintenance d'une installation campanaire est conclu avec la société BODET CAMPANAIRE sise 19, rue de la Fontaine à TREMENTINES (49340) pour un montant forfaitaire annuel de 322,80 € HT par an.

Article 2

Ce contrat est conclu pour un an à compter du 1^{er} juillet 2024. Il est tacitement renouvelable trois fois par période d'un an.

Article 3

La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 28 JUIN 2024

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le 1^{er} adjoint au maire,
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240628-DEC_2024_082-CC
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024